

Séance ordinaire
du 3 février
2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e)
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À
COMPTER DE 20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40,
AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.02.53

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

25.02.54

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 20 h 05 concernant le budget.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 20 h 15 concernant le programme triennal d'immobilisations.
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025.

ADMINISTRATION

6. Règlement n° 2025-1525 intitulé: Règlement modifiant le règlement n°2012-1290 et abrogeant le règlement n°2021-1469 concernant l'administration et le loyer des terrains du Parc de maisons mobiles : adoption.
7. Cotisations annuelles : renouvellement.
8. Fondation Santé Mitis — Convention de don : autorisation de signature.

FINANCES

9. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
10. Office habitation - Budget 2025 : autorisation.
11. Versement de dons : autorisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Carrossier/débosseleur/peintre - Service des travaux publics : embauche.
13. Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) - Entente modifiant les heures de travail : autorisation de signature.

LOISIRS

14. Mise à niveau du système de réfrigération à l'amphithéâtre Desjardins (CIMCO) : octroi.
15. Tournoi Si-Tôt - Demande de gratuité de l'Amphithéâtre Desjardins : autorisation.

TRAVAUX PUBLICS

16. Contrat d'acquisition d'un broyeur : octroi.
17. Appel d'offres n° TP2025-003 : Services professionnels PGA : autorisation de la grille d'évaluation.
18. Appel d'offres n° TP2025-004 : Services professionnels de démolition de réservoir : autorisation de la grille d'évaluation.

URBANISME

19. Procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2025 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dépôt.
20. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n°2009-1216 sur les PIIA - 1643, boulevard Jacques-Cartier.

Retiré

- 21. Affaires nouvelles.
- 22. Période de questions.
- 23. Clôture et levée de l'assemblée.

25.02.55

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024 20H05 CONCERNANT LE BUDGET

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 20h05 concernant le budget;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 20h05 concernant le budget, tel que rédigé.

25.02.56

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024 20H15 CONCERNANT LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 20h15 concernant le programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 20h15 concernant le programme triennal d'immobilisations, tel que rédigé.

25.02.57

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.02.58

RÈGLEMENT N° 2025-1525 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2012-1290 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1469 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli exploite un parc de maisons mobiles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *règlement n° 2012-1290 lors de la séance du 19 novembre 2012* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *règlement n° 2021-1469 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles lors de la séance du 17 janvier 2022* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer sur les conditions de location de ce terrain municipal destiné aux maisons mobiles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement *n° 2012-1290* et d'abroger le règlement *n° 2021-1469* concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2025 par le conseiller monsieur Gilles Lavoie et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1525 intitulé : *Règlement modifiant le règlement N° 2012-1290 et abrogeant le règlement n° 2021-1469 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles.*

25.02.59

COTISATIONS ANNUELLES : RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le renouvellement des adhésions et le paiement des cotisations annuelles aux organismes suivants taxes incluses :

- | | |
|----------|-------------|
| • COMAQ | 1 322.22 \$ |
| • COMBEQ | 707.10 \$ |

- Chambre de commerce 448.40 \$
- ACMQ 339.18 \$.

25.02.60

FONDATION SANTÉ MITIS — CONVENTION DE DON : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Mitis a pour mission de mobiliser la communauté afin de recueillir des fonds qui permettront d’acquérir des équipements médicaux et de favoriser le développement des services offerts par les installations de La Mitis de Santé Québec;

CONSIDÉRANT QUE les moyens utilisés par la Fondation pour réaliser sa mission sont les suivants :

- Organiser des campagnes de souscription, accepter, recevoir, recueillir de l’argent, de l’équipement médical, technique et scientifique;
- Organiser, diriger, gérer seul ou collaborer avec d’autres à l’organisation, la direction et la gérance de toute forme de souscription publique ou privée non contraire à la loi;
- Recevoir et gérer toute donation entre vifs ou testamentaire, subvention ou autres dons pour être versés à la Fondation pour la réalisation de sa mission;
- Gérer les contributions des individus, sociétés publiques ou privées, versées à la Fondation;

CONSIDÉRANT QUE toutes les décisions relatives à l’attribution des fonds prises par les administrateurs et la direction de la Fondation doivent respecter les principes directeurs suivants :

- La Fondation attribue ses fonds à des projets jugés pertinents, souhaitables, réalisables et en accord avec sa mission;
- La Fondation redistribue ses avoirs en fonction de l’urgence et du bien-fondé des besoins, et ce, au seul bénéfice de la population qui bénéficie des installations de la Mitis;
- La Fondation veille à ce que les étapes de consultation, d’identification et de priorisation des projets soient respectées;
- La Fondation s’assure que les projets ou achats qu’elle subventionne ont une incidence positive et significative sur les soins et services offerts à la clientèle et qu’ils sont ainsi perçus par la population et les entreprises qui y ont contribué par leurs dons;
- La Fondation peut servir de levier financier afin d’accélérer l’implantation ou le développement de services attendus par la population;
- La Fondation s’assure que les demandes d’aide financière soumises par l’établissement ont reçu préalablement les autorisations à la réalisation des projets ou que, le cas échéant, ceux-ci ont obtenu un niveau de priorisation élevé des instances gouvernementales avant de s’engager à amasser ou à verser les sommes requises;
- La Fondation ne peut avancer des fonds aux installations de La Mitis de Santé Québec; les fonds ne seront donc versés, qu’après l’acquisition des équipements ou la réalisation des projets, et ce, à la réception des pièces justificatives et à l’intérieur du délai prescrit;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la convention de dons à intervenir avec la fondation Santé Mitis pour un montant maximal de 5 000 \$, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

FINANCES

25.02.61

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 193 362.64 \$; et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 252 403.20 \$.

25.02.62

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE L’OFFICE D’HABITATION FLEUVE ET VALLÉE — SECTEUR MONT-JOLI : DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d’approbation pour les prévisions budgétaires de l’Office d’habitation Fleuve et Vallée pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli dépose et approuve les prévisions budgétaires au montant de 68 218 \$ de l’Office d’habitation Fleuve et Vallée secteur Mont-Joli pour les numéros de l’ensemble immobiliers suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

25.02.63

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu quatre (4) demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’autoriser le versement des dons suivant:

Organismes	Objet	Dons
------------	-------	------

Le hockey Sénior de Mont-Joli	Financement 2 ^e trimestre Hiver 2024	2 685.52 \$
CPA Mont-Joli	Financement 2 ^e trimestre Hiver 2024	8 125.20 \$
Le hockey mineur de Mont-Joli	Financement 2 ^e trimestre Hiver 2024	18 619.03 \$
C.N. Les Espadons de Mont-Joli	Financement 2 ^e trimestre Hiver 2024	5 880.00 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

25.02.64

CARROSSIER/DÉBOSSSEUR/PEINTRE — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage interne du poste de Carrossier/débosseleur/peintre pour l’atelier mécanique au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation en date du 24 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Stéphane Imbeault soit embauché à titre de carrossier/débosseleur/peintre au sein de la Ville selon les conditions salariales actuelles et aux autres avantages prévus aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN), et ce, à compter du 4 février 2025.

25.02.65

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN) — ENTENTE MODIFIANT LES HEURES DE TRAVAIL : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Carole Raîche, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l’entente modifiant les heures de travail avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

LOISIRS

25.02.66

MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L’AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS (CIMCO) : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération de l’amphithéâtre Desjardins nécessite une maintenance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi de gré à gré le contrat de mise à niveau du système de réfrigération à l’amphithéâtre Desjardins à CIMCO au montant total de 8 095.10 \$ taxes applicables en sus et autorise monsieur Roch Nadeau, directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le contrat à intervenir.

25.02.67

TOURNOI SI-TÔT — DEMANDE DE GRATUITÉ DE L’AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS : AUTORISATION

Retiré

TRAVAUX PUBLICS

25.02.68

CONTRAT D’ACQUISITION D’UN BROYEUR : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire faire l’acquisition d’un broyeur latéral neuf afin de remplacer le broyeur actuel qui est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d’offres par invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux (2) soumissions soit de:

- Unoria Coopérative : 20 645 \$ (taxes en sus);
- Kanatrac Rimouski : 21 000 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Unoria Coopérative est la plus basse et est conforme aux exigences à la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE Unoria Coopérative à une place d’affaire à Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d’acquisition d’un broyeur soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à Unoria Coopérative pour la somme de 20 645 \$ taxes applicables en sus.

25.02.69

APPEL D’OFFRES N° TP2025-003: SERVICES PROFESSIONNELS PGA : AUTORISATION DE LA GRILLE D’ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit aller en appel d’offres afin d’obtenir des services professionnels pour son programme de gestion des actifs de l’eau;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli approuve le système de pondération et d’évaluation prévu dans l’appel d’offres n° TP2025-003 « Services professionnel PGA-eau », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

25.02.70

APPEL D’OFFRES N° TP2025-004: SERVICES PROFESSIONNELS DÉMOLITION DE RÉSERVOIR: AUTORISATION DE LA GRILLE D’ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit aller en appel d’offres afin d’obtenir des services professionnels de démolition de réservoir;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli approuve le système de pondération et d’évaluation prévu dans l’appel d’offres n° TP2025-004 « Services professionnel de démolition de réservoir », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

URBANISME

25.02.71

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JANVIER 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) de la Ville de Mont- Joli a tenu une rencontre le 8 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2025 du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une (1) demande de PIIA.

25.02.72

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA — 1643, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1643, boulevard Jacques-Cartier y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l’immeuble situé au 1643, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande d’approbation au PIIA n° PIIA2025-01 pour remplacer l’enseigne à potence;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2025-01 concernant l'immeuble situé au 1643, boulevard Jacques-Cartier soit le remplacement de l'enseigne à potence.

25.02.73

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

25.02.74

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

25.02.75

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h21

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière